

Congo : le « cœur des ténèbres » a 100 ans – terreur et exploitation perpétuelles
Olivier Kambala wa Kambala (*)

Le 15 novembre 2008 marquera le centenaire du rattachement de l'Etat Indépendant du Congo, propriété privée du Roi Léopold II, au Royaume de Belgique. En 1908, lorsque des pressions européennes avaient eu raison des méthodes violentes de l'administration léopoldienne, il n'y avait que le royaume de Belgique pour récupérer près de 2 millions de kilomètres carrés que Léopold II avait réussi à s'approprier à coup de ruse et de bluffs humanitaires et philanthropiques. Arthur Conan Doyle analysant la *passation belgo-belge* de la colonie disait cyniquement que « *ce n'est pas un nouveau cours historique, mais plutôt un nouvel épisode de la même histoire* ». L'affirmation était autant prémonitoire de la continuité de l'exploitation belge dans cet Etat créé par le souverain belge, se servant des capitaux, des officiers et des concessionnaires belges. Ce qui fit que le système de prédation, fondé sur la terreur, la violence introduit par Léopold continuait son cours. Ce système fut de Léopold II un homme riche qui fit bénéficier la petite nation au cœur de l'Europe de ses largesses au point de lui faire gagner le surnom de « roi bâtisseur ». Mais cela se fit au détriment des populations autochtones pour qui les travaux forcés étaient le lot quotidien, la torture –notamment les mains coupées – lorsque les quotas de collecte des matières premières n'étaient pas respectés. Ces autochtones étaient non seulement « corvéable à merci », mais aussi exposés à la scélératesse de la Force Publique, cet amas de mercenaires africains et tribus autochtones, dirigés par des officiers belges. Près de 10 millions de morts avaient abouti au constat que le régime léopoldien était à la base de crimes contre l'humanité au Congo.

100 ans après la transition de l'Etat Indépendant du Congo au Congo Belge, du Zaïre qui redevint en 1997 République Démocratique du Congo, c'est une succession de nouveaux épisodes de la même histoire des atrocités et des exploitations qui se produit. Les fantômes du Roi Léopold semblent toujours hanter les terres et les esprits congolais comme l'avait si bien décrit l'historien américain Adam Hochschild. Cette fois-ci, ce ne sont pas les belges qui sèment la mort et la désolation, mais des congolais ; c'est des africains qui mériteraient bien le qualificatif de « successeurs » de Léopold II. Mobutu perpétuait au Zaïre une *kleptocratie* légendaire et la prime de la médiocratie ainsi qu'une répression monstrueuse. Et après lui, les guerres civiles ne cessent de dévoiler leur cohorte d'abominations dont le bilan humain se chiffre à 5.4 millions de morts entre 1998 et 2007. Dans le récent épisode des affrontements au Nord-Kivu entre l'armée régulière et les rebelles dirigés par le Général dissident Nkunda, c'est près de 250.000 personnes déplacées qui sont recensées dans une période de 2 mois, c'est des paisibles citoyens qui sont froidement abattus, façon exécution, dans leurs habitations à Kiwanja. Des razzias sont opérées sur des villages comme à l'époque coloniale. Des femmes sont systématiquement violées, d'autres enterrées vivantes comme ce fut le cas à Makobola en 1999, des enfants enrôlés par force dans les groupes armés et les civils sont pillés, forcés à quitter leurs habitations et livrés à la loi du canon et aux intempéries des saisons pluvieuses tropicales. Des violences sexuelles se perpétrent en 2008, comme elles l'étaient en 1888, à l'exception que les conséquences sont pires avec les risques de contamination par le virus du Sida. L'Est du Congo est sous siège en 2008, comme il l'était en 1890 lorsque la Force Publique était aux prises avec les expéditions esclavagistes, recevant même le surnom de « *zone arabe* ». Le cycle des interventions de la communauté internationale sur la question du Congo semble être la même : conférence de Berlin en

1885 pour le découpage du continent et l'attribution du Congo à Léopold II, les dénonciations de l'Association pour la réforme du Congo début 1900, l'intervention de la force des Nations Unies en juillet 1960, les interminables « troïkas » et attentions de la communauté internationale accrue entre 1999 et 2002, et puis plus tard l'accompagnement de la transition jusqu'aux élections de 2006. Le Congo semble vivre dans le passé.

Mais il est tout autant surprenant que la mémoire, surtout celle des abus et atrocités n'est pas conservée, et que le Congo n'apprend pas de leçons sur son histoire, en vue d'assurer que la répétition des violences contre son peuple ne se reproduise pas. Pourtant des initiatives ont été prises pour faire face aux violations patentes et décriées des droits de l'homme. En 1897, le souverain belge créait une commission pour la protection des populations autochtones dont le rapport ne fut jamais rendu public. Entre 1904-1905, le même souverain mit sur pied une commission d'enquête pour examiner les accusations portées par le Consul Britannique, Sir Roger Casement ; la commission ne présenta pas les résultats de ses enquêtes. Le Royaume de Belgique ne fit absolument rien pour solder le compte des abus du régime léopoldien. Mobutu fut forcé d'organiser une conférence nationale souveraine qui créait des commissions notamment sur les assassinats politiques et les biens mal acquis dont les rapports ne furent jamais adoptés et rendus officiellement publics. Laurent Désiré Kabila organisait des assises de réconciliation officieusement par des évêques de l'Eglise Protestante au cours de laquelle les auteurs des violations de droits de l'homme ne divulguaient pas les faits pour lesquels ils demandaient pardon au peuple. L'accord global et inclusif de 2002 prévoyait une commission vérité et réconciliation dont le goût prononcé pour la médiation, mis à part sa composition conflictuelle ainsi que ses soucis d'ordre logistique, l'éloignait de sa mission première : établir la vérité. La sommation de ces manqués fait que les peuples-victimes des abus invoqués ci-haut n'ont aucun recours sérieux pour faire face au passé. Des poursuites pénales de quelques violations commises à partir de 2002 se déroulent devant des juridictions militaires (ce qui est en soi une prouesse) et d'autres poursuites limitées se déroulent devant la cour pénale internationale basée à la Haye. Leurs effets dissuasifs est très hypothétique en terme de prévenir la commission de nouveaux crimes : la guerre du Nord-Kivu en est une illustration abjecte et têtue.

Les événements et les abus se succèdent au Congo comme s'il n'existait pas un travail de mémoire qui stigmatise les agissements asociaux et violents. Les congolais ne semblent pas avoir appris des abus coloniaux pour prévenir la dictature et abus de Mobutu ; ils ne semblent pas non plus avoir tirés de leçons des méandres du régime Mobutu pour se prémunir des régimes qui succèdent. Ce qui fait que des agissements violents qui ont eu lieu à Nyankunde, dans le District de l'Ituri en 1888, opposant l'explorateur Stanley aux autochtones, se sont reproduits en 2003 ; cette fois-ci opposant deux tribus autochtones (Hema et Lendu) et faisant de nombreuses victimes civiles : deux affaires sur ces violences sont jugées par la cour pénale internationale à la Haye. Le « cœur de ténèbres » se répète donc faute d'avoir été documenté, archivé, exploré et exorcisé. Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on sait que les institutions d'archives nationales sont complètement inexistantes au Congo et que l'histoire du Congo est mieux conservée au Musée Royal d'Afrique Centrale, à Tervuren ! Les conflits politiques et diplomatiques entre la Belgique et le Congo en ressentent : faute d'avoir construit une mémoire collective entre la métropole et la colonie, impliquant la reconnaissance des torts du passé et l'entendement sur des

bases de construire un futur libéré de culpabilité et de honte, des chantages et tribulations diplomatiques continuent à constituer le lot des rapports officiels entre la Belgique et le Congo.

L'Institut pour la Mémoire au Congo, qui voit le jour à l'occasion du centenaire du rattachement de l'Etat Indépendant du Congo, se propose de travailler sur la mémoire au Congo de sorte que des archives sur les violations des droits de l'homme, avant, pendant et après la période coloniale, soient tenues et accessibles aux Congolais, dans l'espoir que cela suscite une conscience collective contre les pratiques dégradantes contre la population congolaise, à l'instar de ce qui s'observe au Nord Kivu depuis plus de deux mois. L'institut se propose également de créer une plateforme qui permette la collecte, le partage ainsi que l'analyse des mémoires, avec espoir que ce procédé renseignera sur les paramètres organisationnels et institutionnels congolais qui doivent être soumis à des réformes et que la vérité sur les abus du passé soit connue, des réparations rationnelles soient apportées aux victimes, et que finalement le processus de coexistence nationale se fasse sur des bases de confiance et de responsabilité.

()Olivier Kambala est co-fondateur de l'Institut pour la Mémoire au Congo (www.memcongo.org). Il est un juriste congolais qui a œuvré pour la lutte contre l'impunité en RDC; il est présentement Responsable pays (Burundi) au sein du Centre International pour la Justice Transitionnelle. Il était autrefois directeur du Centre International pour la Paix en Afrique Centrale. Avant de rejoindre le ICTJ, il a travaillé comme Chargé de Programme au sein de l'organisation belge RCN-Justice&Démocratie et a presté à Londres pour Global Witness, en qualité de Chargé de campagne. Email : olkambala@gmail.com*